

travailleurs aux TNO et au Nunavut par l'éducation et la sensibilisation aux exigences en matière de conformité et, s'il y a lieu, par l'application des *Lois sur la sécurité*, des *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* et des *Lois sur l'usage des explosifs*.

L'inspecteur principal, Mines et SST, fournit des services aux employeurs, aux travailleurs et au public. Il est nommé en tant qu'agent de la sécurité, inspecteur des mines et inspecteur adjoint conformément aux *Lois sur la sécurité*, aux *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* et aux *Lois sur l'usage des explosifs* ainsi qu'à des règlements connexes. Par ailleurs, le titulaire de ce poste fait la promotion de la mission, de la vision et des valeurs de la CSTIT.

Dans l'exercice de ses fonctions axées sur l'éducation, la collaboration et l'application des lois, il a le pouvoir discrétionnaire de prendre des décisions qui assurent la conformité des intervenants aux lois et règlements en vigueur, sous la direction de l'inspecteur de la SST en chef (le chef).

En tant qu'expert des pratiques minières, l'inspecteur principal, Mines et SST, est appelé à fournir des directives aux employeurs et aux travailleurs pour garantir la conformité aux normes de conception et de génie qui s'appliquent ainsi qu'aux pratiques exemplaires. Il doit exercer ses pouvoirs réglementaires et discrétionnaires pour cerner les éléments non conformes à la législation lorsque les modèles de conception proposés ne respectent pas le code ou les pratiques exemplaires.

Le titulaire de ce poste examine des programmes de formation en sauvetage minier ainsi que tout l'équipement de sauvetage minier pour assurer une intervention efficace et immédiate en cas d'urgence. Les programmes d'intervention en cas d'urgence sont adaptés à différentes situations (effondrement du sol, défaillance matérielle, inondation, incendie et beaucoup d'autres types de catastrophes dans les mines).

La législation et la réglementation en vigueur confèrent à l'inspecteur principal le pouvoir législatif d'entrer sur des chantiers pour en évaluer la conformité aux *Lois sur la sécurité*, aux *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* et aux *Lois sur l'usage des explosifs*, de mener des inspections et d'enquêter sur les événements dangereux, les blessures graves ou les décès, les refus de travailler et les allégations de discrimination que feraient des employés.

L'inspecteur principal, Mines et SST, met à profit ses aptitudes pour la diplomatie et la négociation ainsi que ses connaissances en génie pour fournir des directives aux employeurs et aux travailleurs en vue d'appuyer leur système de responsabilité interne (SRI) et d'assurer le suivi de pratiques exemplaires et de normes adéquates en matière de génie et de conception. Il montre l'exemple et prend les mesures qui s'imposent pour protéger les travailleurs en exerçant ses pouvoirs réglementaires si le SRI ne fonctionne pas ou si les modèles de conception proposés ne respectent pas le code ou les pratiques exemplaires.

L'inspecteur principal, Mines et SST, a un pouvoir discrétionnaire pour prendre des décisions sur le terrain qui respectent toujours les *Lois sur la sécurité*, les *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* et les *Lois sur l'usage des explosifs*. L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire vient avec un niveau de responsabilité élevé, car les mesures réglementaires prises peuvent avoir

une incidence majeure sur la santé et la sécurité des travailleurs et l'environnement, sans compter les répercussions financières pour les employeurs. Les ordres donnés par l'inspecteur peuvent faire l'objet d'appels auprès du chef. L'inspecteur peut intervenir pour remplacer l'inspecteur de la SST en chef et le superviseur de la SST en leur absence.

RESPONSABILITÉS

1. Mise en œuvre et exécution des *Lois sur la sécurité, des Lois sur la santé et la sécurité dans les mines et des Lois sur l'usage des explosifs des TNO et du Nunavut*

- Mener des inspections en milieu de travail, effectuer des analyses et des examens, et évaluer les programmes en matière de santé et de sécurité au travail, en plus de donner des directives pour la mise en place de mesures correctives visant à assurer la conformité aux lois
- Planifier et réaliser des inspections de lieux de travail, et en effectuer le suivi, pour assurer la conformité aux lois et règlements, en plus de donner des directives aux employeurs à cet égard
- Faire appliquer les décisions, préparer des rapports et offrir une interprétation concernant les lois et règlements en vigueur ainsi que les pratiques exemplaires en SST
- Diriger et orienter des initiatives de sensibilisation et de promotion des exigences en matière de conformité pour faire connaître le système de responsabilité interne et les modes d'application des lois et règlements
- Dégager les tendances émergentes dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, et mettre à profit l'information en résultant pour aider les employeurs à mettre à jour leurs systèmes de gestion de la sécurité (SGS) en vue d'améliorer le système de responsabilité interne (SRI)
- Mener et diriger des enquêtes sur les incidents graves (notamment les décès) sur des chantiers et en ce qui a trait à des événements dangereux, assurer la liaison avec les autres organismes au besoin (c.-à-d. la GRC, le coroner, les inspecteurs fédéraux et les médias) et formuler des recommandations au chef en ce qui a trait aux stratégies d'exécution, y compris d'éventuelles poursuites
- Enquêter et faire preuve de jugement professionnel afin de fournir aux employeurs des directives écrites et de documenter des avis de danger sur les lieux de travail ainsi que les règles sur le droit de refuser certains travaux conformément aux lois en vigueur
- Diriger ou superviser des équipes de projet pour cerner et élaborer des moyens de mettre en œuvre des pratiques exemplaires en vue de réduire la fréquence des incidents et des blessures, et éduquer les intervenants à cet égard
- Évaluer les méthodes et outils employés en SST, et formuler des recommandations pour modifier ceux existants afin d'en assurer une utilisation appropriée dans différents secteurs industriels
- Agir comme expert en ce qui a trait à la révision et à l'élaboration de codes de pratique
- Réaliser des tâches sur appel prévues et intervenir en cas d'urgence, en suivant les directives du chef

2. Offre d'une expertise technique pour formuler des recommandations au chef en vue de l'approbation d'écart de planification et de la délivrance de permis nécessaires à l'exploitation minière, au sauvetage minier et à la manipulation d'explosifs

- Utiliser son jugement professionnel et son expérience dans l'examen de « plans de sécurité » et de « plans de travail » déposés par les sociétés d'exploration en vue de leur approbation par le chef
- Examiner les demandes de permis en vue de leur approbation (stockage des explosifs et des détonateurs pour un usage à ciel ouvert et sous terre, utilisation d'un moteur diesel sous terre, stockage du diesel sous terre, installation et utilisation d'une griffe de montage sous terre)
- Assumer les fonctions d'inspecteur adjoint en vertu de l'article 11 de la *Loi sur l'usage des explosifs* et évaluer les candidats pour confirmer leur admissibilité à l'examen écrit du permis d'utiliser des explosifs afin d'autoriser la manipulation et la mise à feu d'explosifs dans les lieux de travail non désignés comme des chantiers miniers
- Évaluer les candidats pour confirmer leurs qualifications en vue de l'obtention de divers certificats, et exercer son pouvoir de suspendre ou d'annuler des certificats, s'il y a lieu
- Passer en revue les programmes de formation en sauvetage minier, aussi bien en milieu minier souterrain qu'en surface
- Mener des vérifications axées sur la formation des instructeurs en secourisme et celle en sauvetage minier de base
- Aider à la coordination de la compétition territoriale annuelle de sauvetage minier
- Collaborer avec des ingénieurs-conseils externes au besoin
 - Participer à la conception de mines pour évaluer la stabilité au sol des ouvrages actifs ou proposés
 - Participer à la conception de décharges et de lieux de retenue, y compris la mise en œuvre d'un programme de surveillance et d'instrumentation, ainsi que la stabilité des pentes à l'abandon
 - Analyser tout l'équipement mécanique pour s'assurer qu'il est conçu en conformité avec des pratiques d'ingénierie saines de même qu'avec un devis et des plans attestés par un ingénieur professionnel
 - Participer à la conception d'appareils mobiles (système électrique, dispositif de freinage, système d'échappement, mécanisme de direction, système d'extinction, système d'éclairage, dispositif de protection contre le retournement ou la chute d'objets et tout autre système exigé par la loi ou indiqué par l'inspecteur en chef

3. Consultation et collaboration

- Travailler au renforcement des relations à l'interne et à l'externe pour promouvoir la sensibilisation à différents aspects, notamment par la mise au jour de tendances nouvelles et l'animation d'exposés sur des questions pertinentes et émergentes
- Aider à l'élaboration et à la prestation d'une formation interne pour les inspecteurs de chantiers miniers et industriels dans l'ensemble des TNO et du Nunavut
- Formuler des recommandations au chef pour la nomination d'agents et d'inspecteurs
- Se rendre dans les communautés, les mines éloignées et différents chantiers pour effectuer des inspections, procéder à des consultations et analyses, former des équipes et participer à divers événements comme des salons professionnels, des activités communautaires et des ateliers de sensibilisation et de formation

- Aider à la coordination de diverses activités, y compris (sans s’y limiter) la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST) et les compétitions organisées par Compétences Canada
- Représenter la CSTIT auprès des associations de l’industrie et des groupes de partenaires et assurer la liaison avec les autorités gouvernementales et les agences intergouvernementales;

CONDITIONS DE TRAVAIL

En dehors des inspections ou des enquêtes sur le terrain, le titulaire du poste travaille dans un bureau où les demandes ou conditions inhabituelles sont rares. Les conditions suivantes s’appliquent au travail sur le terrain.

Exigences physiques

- Marcher sur des surfaces irrégulières pendant les inspections (gravier meuble, neige)
- Monter sur des échelles et gravir des escaliers, et veiller à porter un équipement de protection individuelle (EPI) durant les inspections (c.-à-d. chaussures, lunettes de sécurité, casque de protection et appareil de protection de l’ouïe)
- Être en mesure d’entrer dans des espaces confinés et restreints, ainsi que dans des sites souterrains

Fréquence : De deux à trois fois par semaine

Durée : De 4 à 6 heures par jour, 10 à 14 jours par mois

Intensité : Élevée

Conditions environnementales

- Conditions de froid extrême lors des enquêtes ou des inspections
- Exposition à des substances dangereuses et à des fumées toxiques
- Exposition à de hauts niveaux de bruit
- Obligation de porter un équipement de protection individuelle
- Voyage par avion (vols commerciaux et à bord de petits aéronefs)
- Voyages sur des routes en mauvais état ou des routes hivernales (glace)
- Hébergement dans des petites communautés où il faut parfois partager une chambre
- Le titulaire du poste doit souvent voyager ou travailler seul lorsqu’il est sur le terrain.

Fréquence : De deux à trois fois par semaine

Durée : De 4 à 6 heures par jour, 10 à 14 jours par mois

Intensité : Élevée

Exigences sensorielles

- Une forte concentration lors des inspections ou des enquêtes est essentielle pour noter les détails pertinents et éviter d’être distrait des tâches confiées.
- Tous les sens sont utilisés pour assurer sa protection et celle des autres lors des travaux sur le terrain.

Fréquence : Plusieurs fois par mois (au besoin)

Durée : De 4 à 6 heures par jour, 10 à 14 jours par mois

Intensité : Très élevé

Exigences mentales

- Le titulaire du poste doit prendre des décisions cruciales qui peuvent avoir une incidence sur la santé et la sécurité d'autres personnes. Des décisions fondées sur des lois et règlements sont prises chaque jour, et de mauvaises décisions peuvent exposer la CSTIT à des poursuites et s'avérer fatales pour des travailleurs. Les pressions sont constantes et manifestes dans la gestion des relations de travail et des répercussions de décisions lors d'écarts face aux règlements, de décisions portées en appel et d'ordres d'arrêt de travaux. Les représentations devant des tribunaux, les décisions découlant de poursuites et les enquêtes réalisées lors de décès peuvent être très stressantes et entraîner une grande fatigue mentale ou émotionnelle.
- L'obligation fréquente de voyager dans le cadre de ses fonctions et de s'éloigner de son domicile peut perturber la vie de famille et le style de vie habituel (environ 1 semaine par mois).

Fréquence : Les décisions touchant la santé et la sécurité sont quotidiennes; les autres décisions et enquêtes surviennent au besoin.

Durée : En tout temps; risque inhérent aux fonctions

Intensité : De moyenne à élevée

CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET CAPACITÉS

- Connaissance approfondie de diverses méthodes d'exploitation minières
- Connaissance pratique des *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines*, des *Lois sur la sécurité* et des *Lois sur l'usage des explosifs* ainsi que des règlements connexes
- Connaissance démontrée des principes et des procédures d'enquête
- Connaissance et compréhension démontrées des systèmes de gestion de sécurité ainsi que des processus de vérifications et d'inspections, et compréhension générale de divers domaines touchant la santé et la sécurité comme les inspections au travail, les comités de SST, l'équipement de protection personnel et les mesures d'urgence
- Maîtrise et compréhension approfondie des pratiques de sauvetage en milieu minier, tant souterrain qu'en surface
- Expérience de l'encadrement et de la formation d'équipes interdisciplinaires
- Expérience confirmée en santé et sécurité au travail
- Connaissance des pratiques, des normes et des technologies propres à divers secteurs
- Connaissance éprouvée et compréhension du processus d'application de la réglementation
- Expérience de la recherche et de l'analyse axées sur les pratiques de travail sécuritaires, et capacité d'expliquer celles-ci
- Expérience de travail seul et en équipe
- Excellentes aptitudes en communication écrite et verbale
- Excellentes compétences en informatique (traitement de texte, tableurs et logiciels de présentation)
- Diplomatie et compétences en négociation
- Capacité de bien fonctionner dans un milieu multiculturel
- Capacité d'organiser efficacement la charge de travail, d'établir les priorités et de s'adapter aux circonstances changeantes
- Possession d'un permis de conduire valide (classe 5)

- Aptitudes démontrées en gestion de temps et en planification, et compétences organisationnelles

En général, les qualifications susmentionnées seraient acquises par :

L'obtention d'un diplôme ou d'un certificat d'un établissement reconnu en santé et en sécurité au travail, ou l'équivalent, et une désignation à titre de professionnel en sécurité agréé du Canada (PSAC/CRSP), ainsi qu'une expérience progressive et pertinente d'au moins cinq (5) ans dans un domaine lié à la SST ou à l'exploration minière. La possession d'un permis de conduire valide (classe 5) est requise.

Un diplôme en génie est considéré comme un atout souhaitable.

EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES

Niveau de sécurité (cocher une seule case)

- Aucune vérification du casier judiciaire exigée
- Poste de confiance – vérification du casier judiciaire exigée
- Poste de nature très délicate – vérification de l'identité et du casier judiciaire exigée

Langue française (cocher une seule case)

- Français requis (indiquer le niveau ci-dessous)

Le niveau requis pour le poste désigné est :

EXPRESSION ORALE ET COMPRÉHENSION

De base (B) Intermédiaire (I) Avancée (A)

COMPRÉHENSION EN LECTURE

De base (B) Intermédiaire (I) Avancée (A)

COMPÉTENCE EN RÉDACTION

De base (B) Intermédiaire (I) Avancée (A)

- Français de préférence

Langue autochtone : Pour choisir une langue, cliquer ici.

- Requis
- De préférence

ATTESTATION

Titre : Inspecteur principal ou inspectrice principale, Mines et SST, Yellowknife

Numéro(s) de poste : 97-7949

<p>_____ Signature de l'employé</p> <p>_____ Nom en caractères d'imprimerie</p> <p>_____ Date</p> <p><i>J'atteste avoir lu et compris les responsabilités associées à ce poste.</i></p>	<p>_____ Signature du superviseur</p> <p>_____ Nom en caractères d'imprimerie</p> <p>_____ Date</p> <p><i>J'atteste que cette description de poste reflète avec justesse les responsabilités qui sont associées au poste.</i></p>
<p>_____ Gestionnaire principal</p>	<p>_____ Date</p>
<p>_____ Président-directeur général</p>	<p>_____ Date</p>
<p><i>J'autorise la délégation des responsabilités précitées dans le cadre de la structure organisationnelle présentée dans l'organigramme ci-joint.</i></p>	
<p>Les énoncés ci-dessus visent à décrire la nature et le niveau général du travail devant être exécuté par le titulaire de ce poste. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des responsabilités et des activités rattachées au poste.</p>	

Révisé par les Ressources humaines : _____